

PROCES VERBAL DU 06 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le six septembre à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 25 août 2017

Présents : MM DAURIAN B, BARBES Ch, PLATON M, PLANTON M, RAIMAUT V, MMES LAFARGUE J, LALANE S, SERES A, DARCOS ML, BEZIADE S.

Absents excusés : LESBEGUERIE T, MISTLER JM, PORTES JM,

Procuration : MISTLER JM à BEZIADE S, LESBEGUERIE T à PLANTON M, PORTES JM à DUPIOL JC.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : M PLANTON M

Les comptes rendus précédents sont approuvés à l'unanimité.

M le maire demande au conseil l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de dossier de subvention pour l'acquisition d'un giro broyeur dans le cadre de la gestion différenciée.

I PROJET PARKING STADE/ECOLE (délib 2017/09/32)

M le maire explique qu'il a été questionné par M MOURLANE, en charge de la voirie sur la Communauté de Communes du Bazadais, pour le recensement d'éventuels projets de traçage au sol sur la commune. M le maire propose le marquage sur le parking de l'école, où le stationnement est une source de conflits avec les parents d'élèves. Après s'être déplacé sur le parking du stade /école, il s'avère possible d'effectuer un marquage de 21 places sur le bi couche actuel. Une place handicapée sera matérialisée. Un devis de 1191 € TTC est proposé.

Il est possible d'obtenir des amendes de police à hauteur de 40 %, pour financer ce projet

Le projet ne sera envisageable que sur 2018.

Ouï le rapport de M le maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- accepte la réalisation de la matérialisation des places de stationnement sur le parking école/stade,

- charge monsieur le maire de solliciter les amendes de police à hauteur de 40% pour aider au financement du traçage de 21 places, dont une place handicapée sur le parking école/stade.

M le maire profite du sujet pour donner des informations sur l'avancement des travaux de sécurisation de l'école.

- la protection des vitrages est en cours, le rehaussement de la clôture est à faire et le système détection d'incendie est installé.

II DECISIONS MODIFICATIVES (DELIB2017/09/32)

Des subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental ont été accordées et doivent être budgétisées.

Programme 23 ECOLE

- 725 € pour la mise en service de la salle informatique : coût des travaux 5371.20 € (branchement et installation de 16 postes)
- 5 981 € pour la mise en sécurité de l'école : coût des travaux 7344.95 €
- 60000 € pour la rénovation de la salle des fêtes

Ces subventions seront inscrites dans les programmes respectifs :

- | | |
|---------------------------|-----------|
| - 23 école | +725 € |
| - 63 logement poste | + 660 € |
| - 27 voirie | +1 200 € |
| - 54 salle des fêtes | +60 000 € |
| - 62 gestion différenciée | + 4 121 € |

III GESTION DIFFERENCIEE (DELIB2017/09/31)

M le maire donne la parole à M BARBE, en charge de ce dossier.

Il présente une étude comparative pour l'acquisition d'un Giro broyeur. Il est envisagé d'acquérir un Giro broyeur dans le cadre de la gestion différenciée ;

Il présente plusieurs devis avec un coût entre 3300 € et 4000 €

Le choix des devis tiendra compte des caractéristiques des appareils.

L'Agence de l'Eau nous a déjà subventionnés dans le cadre de la gestion différenciée. De nouveau, l'Agence de l'Eau sera sollicitée pour une aide financière à hauteur de 70%. Le dossier doit être constitué pour le mois d'octobre afin d'être présenté à la commission du 19 décembre.

IV CANTINE SCOLAIRE

M le maire rappelle qu'un avis d'appel d'offres a été fait sur le Républicain 33 et sur la plateforme des marchés publics fin juillet. La réception des plis se terminait le 25 août 2017 à 17 h.

2 propositions ont été reçues.

- SRA ANSAMBLE

- PRESTO TRAITEUR (47) MONTESQIEU

Les propositions ont été étudiées par M le maire, M DAURIAN et Dominique

La proposition de PRESTO TRAITEUR n'a pas pu être retenue car la proposition n'est pas conforme au cahier des charges : seule une liaison froide a été proposée : celle-ci nécessite un réchauffage des plats, mais notre cuisine n'est pas équipée .

La Sté SRA ANSAMBLE est retenue pour la fourniture des repas à compter du 1/09/2017 et pour une durée de 36 mois.

- prix TTC des repas enfants livrés 3.65 € (avant 3.731€)

- prix TTC des repas adultes livrés 3.98 € (avant 4.065 €)

En comparatif, pour 9074 repas (chiffres 2016/2017) l'économie serait de 736.22 €

Le transport représente 0.25 € par repas (7% du prix du repas de base)

Les repas facturés aux familles par la commune sont de 3.10 € pour les enfants, même prix depuis 2013. Pour 2016, la différence entre le prix des repas facturés par SRA ANSAMBLE et le prix facturé aux familles était de 6636.71€. Cette somme est prise en charge par la commune.

V SEMAINE à 4 JOURS

M le maire rappelle que la semaine à 4 jours est réactualisée depuis le 4 septembre 2017.

Il s'est alors posé le problème de la garderie du mercredi matin, pour une trentaine d'enfants dont les parents travaillent et ne peuvent pas assurer la garde ;

Après plusieurs négociations avec la CDC, la commune obtient une dérogation pour mettre en place une garderie le mercredi matin de 7 h 30 à 12 h, uniquement pour les enfants dont les deux parents travaillent.

Un accueil échelonné se fera de 7h30 à 9 h.

3 animatrices (2 ATSEM et un agent d'animation qualifié) ont en charge les enfants.

De plus, dès le 6 septembre, en partenariat avec la commune, des élèves de seconde du lycée ST CLEMENT, accompagnés de leur professeur interviennent de 9 h à 12 h par groupes de 8 élèves : ceci dans le cadre de la préparation à leur stage individuel.

L'accueil de la garderie se fera depuis l'entrée située côté primaire, à proximité du petit atelier.

La salle informatique, la bibliothèque de l'étage et une salle de classe sont mises à la disposition de la garderie.

Un inventaire des jeux et du matériel sera dressé pour être mis à la disposition de ces enfants.

Pour ceux qui fréquentent l'ALSH, ils sont amenés à la cantine de Cudos et pris en charge par le personnel de L'ALSH.

La somme de 36 € (pour l'année) est demandée aux familles des enfants présents à la garderie.

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, la parole est confiée aux élus :

Mme LAFARGUE : Au vu des nouvelles mesures du gouvernement, elle demande si le contrat d'avenir d'Alexis a été reconduit.

Oui pour la dernière année.

Elle demande des nouvelles de Gladys. Une réunion sur la gestion différenciée était prévue prochainement avec le CAUE.

Concernant le désherbage, M le maire rappelle qu'un particulier n'a pas le droit de passer du désherbant sur des espaces verts du domaine public (fossés, accotements).

Elle demande également s'il y a eu des avancées sur les dossiers de la salle des fêtes et de St clément :

M ARQUEY a été contacté mais il sera relancé.

Mme LALANE : demande qui va sortir les guirlandes de la fête ?

Lorsque les services du SDEEG vont intervenir pour l'éclairage public, ils profiteront de la nacelle pour les retirer.

M le maire demande de voir avec M MISTLER pour l'acquisition de nouvelles guirlandes.

Mme DARCOS : Elle signale qu'elle a été courcée par un chien, lieu-dit « Mouilla », qui s'est échappé de la propriété.

Les propriétaires seront informés.

M PLATON : demande quelles sont les avancées sur le projet de St Clément.

M ARQUEY sera relancé pour un estimatif des travaux.

M le maire demande à M PLATON, en tant que référent de la bibliothèque, de solliciter auprès des bénévoles un créneau d'ouverture de la bibliothèque d'une heure le mercredi matin, afin d'en faire profiter les enfants de la garderie.

Mme SERES : Concernant le projet de création d'une chorale, elle demande qui est responsable en cas d'accident.

La bibliothèque étant municipale, la commune est responsable. Il va être demandé à chaque enfant inscrit de fournir une assurance extrascolaire. M PLATON est chargé d'en informer les bénévoles de la bibliothèque.

M BARBE : Fait un rapport de la réunion de la commission tourisme de la CDC à laquelle participait des élus et le personnel des offices de tourisme de Langon et Bazas.

L'objet portait principalement sur la fusion des 2 offices de tourisme et de la mise en commun des objectifs. A ce jour, les premiers pas sont faits, avec la création d'un site internet commun.

Il informe également que la future piste cyclable sera livrée en juin, et que le GR devrait être sur le secteur.

Un circuit de randonnée de 70kms évoluant sur les 3 lacs : La Prade, Taste et Sigalens a été créé. Les panneaux indicatifs vont être refaits sur les communes.

Pour terminer, M BARBE demande de rappeler le notaire pour les 3 dossiers en cours (Mouleyre, Artiguevieille et Maugouvern).

Fin de la séance 22h 30